

# LE GUIDE DU CSE

## TOUT SAVOIR SUR VOTRE CSE

- Son rôle, ses missions
- Les activités et prestations proposées
- Son site internet



# ÉDITO

Chèr(e)s collègues,

Vous tenez entre les mains le guide de votre Comité Social et Économique. En un seul coup d'œil, prenez connaissance du rôle et des missions de votre CSE et de l'ensemble des activités culturelles qui vous sont offertes.

Concis et pratique, vous trouverez également dans cette publication les contacts essentiels pour résoudre tout problème que vous pourriez rencontrer !

Parce que le CSE existe par vous et pour vous, nous restons à votre disposition.

Vos élus du Comité Social et Économique

Directeur de publication : xxxx • Comité de rédaction : xxxxxxxx • Conception et réalisation : xxxx • Sources documentaires : xxxx xxxxxxxxxxxx xxxxx xx • Reproduction interdite sans accord écrit de l'éditeur • Impression : en France. • Tirage : 500 ex • Le guide du CSE est une publication interne. Les informations publiées n'ont pas de valeur contractuelle et peuvent être soumises à modifications ou comporter des erreurs.

## LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Le CSE est une instance collégiale présente dans toutes les entreprises d'au moins 50 salariés. Les élus au CSE sont élus pour 4 ans.

### UNE MISSION

#### DE VEILLE, D'ÉCOUTE ET DE PARTAGE

Informé et consulté de la situation de l'entreprise, le CSE exerce **une mission de veille permanente sur son bon fonctionnement**. Il dispose ainsi d'un droit d'alerte lorsqu'il considère que la situation économique de l'entreprise est préoccupante. L'employeur est en effet tenu de consulter le CSE dès lors que des décisions concernant la situation ou l'emploi du personnel sont prises.

Le CSE a également pour mission « d'assurer l'expression collective des salariés » et de faire valoir **leurs intérêts** lors de toute décision (attribution des primes, réorganisation du temps de travail etc...).

Enfin la mission sociale du CSE est également basée sur **une répartition collective du budget** afin d'offrir des **prestations culturelles et sociales** variées pour tous les salariés.

Le CSE est composé de :

- Représentants du personnel, élus par les salariés
- Représentants syndicaux, désignés par leur organisation
- Un représentant de la direction de l'entreprise (Le PDG ou son mandataire).

### UN FONCTIONNEMENT EN BUREAU

Afin d'assurer la gestion quotidienne des activités et l'application des décisions prises en réunion plénière tous les mois, le CSE élit un bureau parmi ses membres. Véritable organe exécutif, le Bureau du CSE est composé de quatre personnes.

- **Le Secrétaire** est doté d'une personnalité morale, il organise le travail et coordonne les relations entre les élus et le Président.
- **Le Trésorier** est quant à lui responsable de tout élément comptable en rapport avec les activités du CSE. Ils peuvent tous être assistés d'un suppléant.

# LE RÔLE DES DP ET DU CHSCT



## LES DP

### DÉFENDRE VOS DROITS

Ils ont pour mission de **présenter à l'employeur toutes les réclamations individuelles ou collectives des salariés.**

Qu'il s'agisse de questions relatives à l'application du Code du travail, à la protection sociale, la santé, la sécurité ou encore les conventions applicables dans l'entreprise, **les Délégués du Personnel** vous assistent lors d'entretiens avec votre employeur.

## LE CHSCT

### VOUS PROTÉGER

Le **Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail** a avant tout un **rôle préventif de contrôle et d'analyse**. Au moins une fois par trimestre, il procède à **des inspections de routine** et mène systématiquement des enquêtes en cas d'accidents du travail grave ou de maladie professionnelle. Le CHSCT peut faire appel à des experts dans l'exercice de ces missions.

## UN PROBLÈME ? QUI CONTACTER ?

PROBLÈMES RENCONTRÉS	CSE	DP	CHSCT	DS
Refus de congés payés		✓		✓
Effectif ou gestion de mon service	✓	✓	✓	
Difficultés économiques personnelles	✓	✓	✓	
Logement	✓			
Hygiène et sécurité	✓	✓	✓	✓
Conditions de travail	✓	✓	✓	✓
Adéquation entre salaire et poste proposé		✓		✓
Conflit avec la hiérarchie		✓		✓
Harcèlement (de tout type)		✓	✓	✓
Licenciement individuel		✓		✓
Licenciement collectif	✓			✓
Suppression d'une prime	✓	✓		✓
Planning/changements horaires	✓	✓	✓	✓
Heures supplémentaires		✓	✓	✓
Convocations/sanctions disciplinaires		✓		✓
Suppression d'un acquis	✓	✓		✓



## QUE PROPOSE MON CSE ?

Votre CSE s'engage à vos côtés pour vous offrir **un accès facilité aux loisirs, aux vacances et à la culture**. Les prestations sont accessibles à tous les salariés en CDD ou CDI présents au CSE depuis au **minimum 3 mois**.

### VARIEZ VOS LOISIRS AVEC VOTRE CSE

Apportez quelques notes d'évasion à votre quotidien en vous laissant séduire par des activités divertissantes, à tarifs réduits. **Parc zoologique de Paris, Zoo de Beauval, Disney, Astérix...L'heure est venue de succomber à tous les bons plans de nos prestataires.**

Faites-vous plaisir et partagez un moment de convivialité avec vos proches, pour le bonheur des grands comme des petits.

### FAITES VOS VALISES !

Espagne, Montagne, Bord de mer... **Chaque année, partez à la découverte de nouvelles destinations** avec notre partenaire Pierre et Vacances ! Retrouvez les offres régulièrement proposées sur le site du CSE et détendez-vous ! La participation du CSE est liée au quotient familial\*.

### CHÈQUES-VACANCES

Les chèques-vacances, délivrés par l'organisme ANCV, vous permettent d'**accéder à un large éventail de services** (voyages, restauration, hébergement, culture...).

Votre CSE vous propose chaque année **des chèques vacances d'une valeur de 300€**. N'oubliez pas que votre part dépend de votre QF. Retrouvez la liste des prestataires agréées sur le site [www.ancv.com](http://www.ancv.com)

\*Quotient familial = Faites parvenir votre déclaration d'impôt sur le revenu auprès de l'assistante sociale.

N'hésitez pas à consulter régulièrement les panneaux d'affichage pour repérer les prestations CSE !

# COMBINEZ VOS ENVIES À L'INFINI

Le CSE vous ouvre les portes de :

- **125 000 offres** de spectacles et sorties culturelles
- **Plus de 120 parcs** de loisirs nationaux et des sorties ludiques en plein air ou en salle...
- Des réductions sur les sports de **glisse, les salles de gym, les bons d'achat.**
- Ses meilleures offres de séjours, vols secs, hôtels, campings et mobil-homes, grâce à son réseau de 90 tours opérateurs.
- Découvrez des offres discount en High-tech, bijoux, électroménager et des réductions chez **3 000 commerces de proximité.**

**NOUVEAUTÉ**  
Le CSE prend en charge  
de la billetterie Parcs de loisirs.  
**50%**  
PROFITEZ-EN DÈS MAINTENANT !

Connectez-vous sur  
**www.votrecse.fr**



LE BONHEUR  
EST AU BOUT DU CLIC !

## COMMANDEZ

- Accéder à la plateforme **en cliquant sur le bouton situé en page d'accueil.**
- **Appli mobile** : Désormais disponible sur tous vos Smartphones, profitez de l'application pour commander encore plus facilement.

## PAR TÉLÉPHONE

Au **00 00 00 00 00** (0.15 ct/min), du lundi au vendredi, de 9h à 18h, nos hôtesses d'accueil sont là pour enregistrer vos demandes.

- **Par carte bleue** : paiement totalement sécurisé
- **Par courrier** : paiement par chèque

Mentionnez lors de votre appel  
le code de votre CSE : **XXXX**



PAYEZ  
EN TOUTE SÉCURITÉ

LE CSE VOUS OFFRE LES FRAIS DE PORT !

# MON CSE EN QUELQUES CLICS...

## RETROUVEZ :

- Les activités proposées toute l'année par le CSE
- Les bons plans et avantages de nos partenaires
- Les informations pratiques sur le CSE et sur vos droits.

# COMMENT VOUS CONNECTER ?

[www.votrecse.fr](http://www.votrecse.fr)



### SI C'EST VOTRE 1<sup>ÈRE</sup> CONNEXION

Renseignez votre identifiant et votre mot de passe

- **Identifiant :** xxxx
- **Mot de passe :** xxxx

**Modifiez votre mot de passe**, lors de la première connexion.

### MOT DE PASSE OUBLIÉ ?

Cliquez sur **mot de passe oublié**

Entrez votre identifiant (votre adresse e-mail) puis **validez**.

Vous recevrez un message avec votre nouveau mot de passe

### GÉREZ VOS INFORMATIONS PERSONNELLES

En cliquant sur le picto  mon compte, mettez à jour vos données, et pensez à joindre au CSE les justificatifs correspondants à chaque changement de situation.



## CONTACTEZ-NOUS

Au-delà de la sphère web,  
nos permanences sont ouvertes  
pour assurer un accueil convivial  
et pour vous donner toutes les informations  
en direct !



## PERMANENCE CSE

Le mardi et jeudi de 13h à 14h.  
Pour toutes vos demandes de subventions



## VOTRE CSE

00 00 00 00 00  
[secrtaire@moncse.com](mailto:secrtaire@moncse.com)